

INSERTIONS.

Mise au concours.

Un concours est ouvert pour la fourniture, pendant l'année 1878, des articles ci-après désignés pour l'habillement des employés postaux :

Quantité. Mètres.	Largeur entre les lisières. Centimètres.	Poids par 20 mètres. Kilos.	Termes de livraison 1878.
5000 drap bleu mêlé pour tuniques	130	13—13 1/2	15 janvier.
400 satin gris-bleu pour pantalons	135	14 1/2—15	1 ^{er} mars.
4500 drap bleu-mêlé pour manteaux, <i>non</i> tondu.	130	15 1/2—16	1 ^{er} mai.
500 drap bleu-mêlé pour pantalons, tondu	135	15 1/2—16	1 ^{er} février.
100 écarlate	120		1 ^{er} »
1200 futaine grise	85		1 ^{er} mai.
1500 blouses en toile écrue			1 ^{er} mars.
500 grosses de boutons divers, sui- vant modèles			20 janvier.

Les échantillons concernant les articles susindiqués peuvent être visités ou demandés au bureau du matériel de la Direction générale des postes à Berne; par conséquent les offres mêmes ne devront pas être accompagnées d'échantillons.

Le Département soussigné se réserve le droit de concéder en bloc ou par fractions la fourniture des draps et des blouses, et, à cet effet, il se réglera d'après les prix qui lui auront été soumis.

Les soumissions doivent être adressées *affranchies*, cachetées et revêtues de la suscription: « *Offre pour fournitures d'habillements* », d'ici au 1^{er} juillet prochain, au Département soussigné.

Berne, le 30 mai 1877. [3].

*Le Chef du Département fédéral
des Postes et des Télégraphes:*

Welti.

Publication.

Il est porté à la connaissance des officiers montés de l'élite que 7 à 8 chevaux du cours de remonte d'Aarau sont destinés à être remis à des officiers.

La vente de ces chevaux aura lieu à Aarau le 8 juin prochain, à 9 heures du matin.

On peut prendre connaissance des conditions de vente auprès du commandant du cours, auprès duquel on peut également se faire inscrire jusqu'au jour fixé pour la vente, pour obtenir un de ces chevaux.

Aarau, le 19 mai 1877. [2].

Le chef d'arme de la cavalerie :
Zehnder.

Emigration.

Il résulte d'un rapport adressé au Conseil fédéral par le Consul suisse à Philadelphie, au sujet de la question de l'émigration, que les circonstances des dernières années ne sont aucunement favorables, aux Etats-Unis, pour les émigrants dépourvus de ressources. Le Consul attire de nouveau l'attention sur les avantages et les désavantages qui se produisent, suivant que les émigrants entreprennent leur voyage comme colons, avec un but déterminé, en nombre respectable et sous une direction bien organisée, ou qu'ils arrivent par individus isolés ou par familles isolées, sans but et sans direction. Les premiers trouvent encore facilement, et même quelquefois gratuitement, du terrain pour s'y établir, du moins dans certains Etats, entre autres New-Jersey, Delaware et Maryland.

Berne, le 16 mai 1877. [3]...

Le Département fédéral de l'Intérieur.

Quatrième Congrès international des Orientalistes à Florence.

En modification du programme de ce Congrès, publié dans la Feuille fédérale, numéro du 10 mars 1877, page 373, le Comité (MM. Amari, président, A. de Gubernatis, secrétaire) informe les intéressés que le nombre des membres du jury, pour les travaux présentés au concours, a été porté de cinq à sept, soit cinq étrangers et deux italiens.

Berne, le 18 mai 1877. [3]..

La Chancellerie fédérale suisse.

Chemins de fer Jura-Berne-Lucerne.

A partir du 1^{er} juin prochain, les tarifs suivants entreront en vigueur :

1. Une 1^{re} annexe au tarif pour le transport direct des voyageurs entre les stations des chemins de fer Jura-Berne-Lucerne, d'une part, et celles des chemins de fer du Central Suisse, d'autre part, du 10 avril 1877.

2. Un tarif pour le transport direct des voyageurs entre les stations des chemins de fer du Jura-Berne-Lucerne, d'une part, et celles des chemins de fer de la Suisse Occidentale, d'autre part.

On pourra prendre connaissance des taxes de transport auprès des gares.

Berne, le 23/25 mai 1877. [1]

La Direction.

Chemins de fer suisses du Nord-Est.

Le règlement et le tarif, du 1^{er} janvier 1877, pour le *transport d'animaux vivants* sur les chemins de fer suisses, s'appliqueront aussi, dès le 1^{er} juin, au trafic des stations du *Nord-Est*, de l'*Union Suisse*, du *chemin de fer de la Töss*, de la *ligne du Bözberg* et du *Sud-Argovie*, avec la gare badoise de *Waldshut*.

Le règlement et le tarif, du 15 septembre 1872, pour le même trafic *Waldshut-Nord Est* et *Union Suisse* cesseront d'être applicables.

Zurich, le 23 mai 1877. [1]

*La Direction des chemins de fer
suisses du Nord-Est.*

Chemins de fer Jura-Berne-Lucerne.

Nous avons l'honneur de porter à la connaissance du public que, le 1^{er} juin prochain, un horaire nouveau pour le service d'été entrera en vigueur; cet horaire comprend le réseau complet, et l'on pourra en prendre connaissance dans toutes les gares du Jura-Berne-Lucerne, où il sera également mis en vente à partir du 31 mai courant.

L'horaire-affiche grand format ne sera distribué qu'au moment de l'ouverture de la ligne Belfort-Delle.

Berne, le 28 mai 1877. [1]

La Direction.

Chemin de fer Central Suisse.

A dater du 15 juin prochain entrera en vigueur, comme annexe au tarif interne de marchandises du chemin de fer Central Suisse, du 1^{er} janvier 1877, un nouveau tarif contenant de nouveaux prix de transport entre la station de Roggwyl, d'une part, et les autres stations du réseau, d'autre part.

Bâle, le 24 mai 1877. [1]

*Le Comité de Direction
du chemin de fer Central Suisse.*

Chemins de fer suisses du Nord-Est.

Un *tarif spécial* entrera en vigueur le 1^{er} juin prochain pour le transport, entre Romanshorn et Rorschach, des marchandises des classes D et E de la classification des marchandises du Nord-Est, du 1^{er} juin 1872, qui sont expédiées de Friedrichshafen ou Lindau pour Romanshorn ou vice versa.

On peut se procurer gratis ce tarif spécial auprès de nos expéditions aux marchandises de Romanshorn et de Rorschach.

Zurich, le 25 mai 1877. [1]

*La Direction des chemins de fer
suisses du Nord-Est.*

Chemin de fer du Simplon.

A partir du 1^{er} juin prochain, les gares de Salquenen et de Loèche seront ouvertes au service des voyageurs, bagages, marchandises, grande et petite vitesse, bestiaux, etc.

On pourra se procurer les tarifs pour le service intérieur de la ligne du Simplon auprès de la Direction de la Suisse Occidentale ou par l'entremise des gares.

Lausanne, le 28 mai 1877. [1]

*La Direction des chemins de fer
de la Suisse Occidentale.*

Chemin de fer d'Appenzell.

Ensuite d'autorisation du Département fédéral des Chemins de fer et du Commerce et sous réserve de ratification de la part du Conseil fédéral, un tarif augmenté pour le transport des voyageurs, bagages, animaux et marchandises entrera en vigueur et sera appliqué sur la ligne d'Appenzell à partir du 1^{er} septembre prochain; ce tarif est établi dans le sens du message du Conseil fédéral, en date du 11 septembre 1873, concernant l'élévation des taxes pour les chemins de fer à fortes pentes, et il peut en être pris connaissance dans les stations.

Les taxes fondamentales sont les suivantes :

pour voyageurs en II ^e classe, simple course	12	centimes par kilomètre.
» » » III ^e » » » » »	9	» » »
» bagages, par 50 kilogrammes	5	» » »
» animaux, I ^{re} classe	27	» » »
» » II ^o »	14	» » »
» » III ^o »	5	» » »
» marchandises, classe la plus élevée, par 50 kilog.	2	» » »
» la moins » » » » »	1	» » »

Hérisau, le 28 mai 1877. [1]

La Direction du chemin de fer d'Appenzell.

Chemins de fer Jura-Berne-Lucerne.

A partir du 1^{er} juin prochain, les tarifs suivants seront abrogés :

1. Le tarif de réexpédition du 1^{er} décembre 1875 pour le trafic direct des marchandises, des stations de Delémont jusqu'à Bâle, d'une part, et celles du Central Suisse, du chemin de fer de l'Emmenthal, de la Suisse Occidentale et du Jura-Berne-Lucerne, d'autre part.

2. Le tarif de réexpédition du 1^{er} mars 1877 pour le trafic direct des marchandises entre les stations des Hauts-Geneveys, Locle jusqu'à Sonceboz, et de Court jusqu'à Bienne, d'une part, et entre les stations du Central Suisse, du chemin de fer de l'Emmenthal et du Bôdeli, d'autre part.

La réexpédition des marchandises se fera aux gares de jonction, jusqu'à nouvel avis, sur le réseau des autres Compagnies de chemins de fer; de nouveaux tarifs seront, toutefois, introduits sous peu.

Berne, le 29 mai 1877. [1].

La Direction.

Chemins de fer Jura-Berne-Lucerne.

La halte de « Gléresse » (Ligerz) sur la ligne Bienne-Neuveville sera ouverte au service limité des voyageurs et des bagages le 1^{er} juin 1877, et les trains qui s'arrêtent à cette halte sont indiqués sur le nouvel horaire qui vient de paraître.

Berne, le 31 mai 1877. [1]

La Direction.

Mise au concours.

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs prénoms et le lieu de leur domicile et d'origine.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé lors de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi donneront les renseignements nécessaires.

1) **Commis** de poste à Vevey. S'adresser, d'ici au 15 juin 1877, à la Direction des postes à Lausanne.

2) **Commis** de poste à Berne. S'adresser, d'ici au 15 juin 1877, à la Direction des postes à Berne.

3) **Chef-facteur** de poste à Bâle. S'adresser, d'ici au 15 juin 1877, à la Direction des postes à Bâle.

4) **Buraliste** postal à Bauma (Zurich). S'adresser, d'ici au 15 juin 1877, à la Direction des postes à Zurich.

5) **Garçon** de bureau et chargeur postal à Wyl (St-Gall). S'adresser, d'ici au 15 juin 1877, à la Direction des postes à St-Gall.

6) **Télégraphiste** à Bâle. Traitement annuel dans les limites de la loi fédérale du 2 août 1873. S'adresser, d'ici au 19 juin 1877, à l'Inspection des télégraphes à Olten.

7) **Télégraphiste** à Riesbach (Zurich).

8) » à Hirslanden »

} Traitement annuel
} fr. 200, plus la provi-
} sion des dépêches. S'a-
} dresser, d'ici au 14 juin
} 1877, à l'Inspection des
} télégraphes à Zurich.

- 9) **Télégraphiste** à Bauma (Zurich).
 10) » » Rheinau »
- } Traitement annuel
 } fr. 200, plus la provi-
 } sion des dépêches. S'a-
 } dresser, d'ici au 19 juin
 } 1877, à l'Inspection des
 } télégraphes à Zurich.

11) **Facteur** au bureau des télégraphes à Neuchâtel. Traitement annuel fr. 480, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 19 juin 1877, au Chef du bureau des télégraphes à Neuchâtel.

1) **Conducteur** de l'arrondissement postal de Lausanne. S'adresser, d'ici au 8 juin 1877, à la Direction des postes à Lausanne.

2) **Buraliste** postal et facteur à Kallnach (Berne). S'adresser, d'ici au 8 juin 1877, à la Direction des postes à Berne.

3) **Dépositaire** postal et facteur à Schmiedrued (Argovie). S'adresser, d'ici au 8 juin 1877, à la Direction des postes à Aarau.

4) **Facteur** de lettres à Lucerne. S'adresser, d'ici au 8 juin 1877, à la Direction des postes à Lucerne.

5) **Télégraphiste** à Elgg (Zurich). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 12 juin 1877, à l'Inspection des télégraphes à Zurich.

6) **Télégraphiste** à Rüeggisberg (Berne). Traitement annuel fr. 200 plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 6 juin 1877, à l'Inspection des télégraphes à Berne.

7) **Facteur** au bureau des télégraphes à Zurich. Traitement annuel fr. 480, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 3 juin 1877, au Chef du bureau des télégraphes à Zurich.

Recettes de l'Administration des postes des années 1876 et 1877.

Mois.	Voyageurs et surpoids.		Lettres, imprimés et mandats de poste.				Paquets et valeurs.				Journaux.				Autres recettes.				Total.					
	1876.		1877.		1876.		1877.		1876.		1877.		1876.		1877.		1876.		1877.		1876.		1877.	
	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.
Janvier	165,742	94	136,967	30	624,445	71	683,822	40	311,065	53	273,342	77	37,000	—	38,700	—	20,254	21	20,435	63	1,158,508	39	1,153,268	10
Février	168,590	47	134,860	64	543,509	81	565,663	74	285,643	51	271,985	09	11,600	—	12,200	—	48,127	83	52,165	41	1,057,471	62	1,036,874	88
Mars	211,864	84	150,610	44	435,374	39	576,716	79	251,602	74	241,067	58	51,100	—	54,600	—	17,100	60	24,066	12	967,042	57	1,047,060	93
Avril	216,470	45	192,322	01	570,367	59	584,743	99	334,143	34	339,447	05	11,300	—	15,000	—	19,083	69	28,099	63	1,151,365	07	1,159,612	68
Mai	233,947	—			578,491	07			322,922	46			11,500	—			16,460	67			1,163,321	20		
Juin	296,823	43			555,390	30			201,044	10			77,314	36			25,933	28			1,156,555	47		
Juillet	495,342	10			638,761	41			320,783	39			27,200	—			18,827	26			1,500,914	16		
Août	592,118	69			601,333	97			334,194	52			14,200	—			17,897	41			1,559,744	59		
Septembre	414,218	38			606,883	75			242,633	57			50,500	—			22,969	46			1,337,205	16		
Octobre	289,292	76			589,775	78			383,737	23			11,900	—			23,228	27			1,297,934	04		
Novembre	234,238	69			588,750	42			364,577	96			14,200	—			19,354	84			1,221,121	91		
Décembre	170,846	14			601,586	15			294,318	93			77,800	71			130,087	44			1,274,639	37		
Total	3,489,495	59			6,934,670	35			3,646,667	28			395,615	07			379,374	96			14,845,823	55		
Total fin avril	762,668	70	614,760	39	2,173,697	50	2,410,946	92	1,182,455	12	1,125,842	49	111,000	—	120,500	—	104,566	33	124,766	79	4,334,387	65	4,396,816	59

INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1877
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	25
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	02.06.1877
Date	
Data	
Seite	859-865
Page	
Pagina	
Ref. No	10 064 594

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.